

LE POING



Journal de la section départementale CGT Finances publiques de l'Isère
Numéro 24 mai 2026

EDITO

BATAILLE AU CONSEIL MÉDICAL !

Cette instance trop méconnue est d'une importance capitale, car les conséquences qui en découlent ont un impact direct sur la santé et la vie des personnes concernées.

Il existe aujourd'hui deux « versions » du conseil médical, la formation restreinte et plénière.

Le Conseil médical en formation restreinte (ex Comité médical) est uniquement composé de médecins agréés. Cette instance étudie les mises en congé longue maladie (CLM) ou congé longue durée (CLD) entre autres.

Le Conseil médical en formation plénière (ex-Commission de réforme) est quant à lui composé de 3 médecins, 2 représentants de la direction locale et deux représentants du personnel. Celui-ci traite principalement sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie, la détermination des taux d'incapacité partielle permanente (IPP) suite à un accident de service ou une maladie professionnelle, les mises à la retraite pour invalidité.

C'est au sein de ce dernier que les élu.es du personnel ont un rôle à jouer. Et un rôle important. Rappelons qu'après les élections professionnelles de décembre 2022 il y a eu une période de profondes transformations. Les Comités médicaux et commissions de réforme ont été modifiés en Conseils médicaux. Ce changement en apparence orthographique a provoqué une profonde modification des règles du jeu.

Auparavant, étaient élus les syndicats représentatifs dans l'ordre des résultats aux élections. Depuis le CSAL de juin 2023, les représentants au conseil médical sont des **collègues élus individuellement en leur nom propre**. Nous avons fortement combattu cette mise à l'écart des organisations syndicales au profit d'une

individualisation de la défense et afin de contrer ce déni de démocratie et de la représentativité issues des urnes de 2022 nous nous étions rapprochés des autres organisations syndicales afin de proposer une liste commune de 15 représentants.

Le parcours médico-administratif du dossier d'un ou une collègue n'est pas un long fleuve tranquille. Il passe par une ou plusieurs expertises médicales, demandées par la direction locale. Souvent les collègues concernés sont peu, mal voire pas du tout renseignés et il est parfois trop tard pour éviter des situations irréversibles comme des mises à la retraite pour invalidité.

Au cours de ce mandat, nous avons obtenu une reconnaissance de maladie professionnelle pour une exposition à l'amiante contre l'avis de l'expert, une maladie professionnelle d'un syndrome

*Nous ne pouvons pas
vous promettre la victoire.*

Par contre, on ne renonce

JAMAIS

d'épuisement professionnel, des taux d'IPP importants suite à des accidents de services qui n'avaient pas été examinés depuis plus de 30 ans. Ces victoires emblématiques de notre organisation ne sont pas anecdotiques. **Elle démontre l'importance du travail syndical et de notre engagement auprès de vous.**

Nous avons siégé avec détermination à chacune des instances du Conseil médical depuis juin 2023 où nous avons défendu sans concession les droits individuels des collègues.

Nous nous astreignons à un devoir strict lié au secret médical et traitons les dossiers avec sérieux et rigueur. Aussi, il est important de rappeler qu'il faut nous alerter le plus tôt possible sur ces dossiers.



Nous ne pouvons pas vous promettre la victoire. Par contre, on ne renonce JAMAIS. Alors, s'il faut tout arracher avec les dents, adressez-vous à ceux qui ont la meilleure mâchoire.

Thomas MANSUTTI

LE TÉLÉPHONE
PLEURE...

Marion FERIAUD

PAR DELÀ LES NUAGES
DE L'I.A.

Dominique LO MONACO

ACTU LOCALE : les muts
B et C, l'AG annuelle, les
élections pro

LE TÉLÉPHONE PLEURE...



Et pourtant les agents et agentes des SIP de la DDFIP38 répondent...

Pour cette campagne déclarative, le téléphone est devenu La priorité pour la Direction. Celui-ci est donc le principal moyen d'accueil de nos contribuables au détriment de l'accueil physique.

Ce n'est pas faute d'avoir prévenu la Direction des finances publiques de l'Isère lors du CSAL du 3 avril 2026 que les statistiques téléphoniques sont erronées puisque l'Autocom ne fonctionne pas correctement et que de nombreux appels n'aboutissent pas.

Ce problème n'est pas nouveau puisqu'il est identifié et perdure depuis plus de 15 ans déjà.

Nous les avons également alertés sur le fait qu'en augmentant le nombre de lignes téléphoniques, les statistiques allaient diminuer.

C'est exactement ce qu'il s'est passé puisque que sur certaines journées, les statistiques étaient nulles alors que les agent.es répondent bel et bien aux contribuables !! Certains services procèdent au comptage des appels répondus manuellement pour avoir des stat' plus fiables !

Un des chefs de service a fait remonter ce problème à la



Direction qui a répondu que la difficulté viendrait des appels reçus :

- « Les appels n'aboutissent pas puisque les collègues indiquent que cela ne sonne pas »
- « Les statistiques du SVI (Serveur Vocal Interactif) virtuel font ressortir d' avantage d'appels reçus que la réalité.

Tant que le CFP ne sera pas raccordé à la TOIP(Téléphone Over Internet Protocol), nous ne pourrons pas vérifier. »

Quelle nouvelle !!! Exactement ce qu'on avait dit !!

Cette nouvelle priorité a été faite au détriment de l'accueil physique des contribuables.

Celui-ci est devenu la variable d'ajustement et non la priorité.

nous accueillons un public en difficulté qui a besoin d'être reçu physiquement et jusqu'aux heures de fermeture officielle et ne pas être renvoyés chez eux dès dix heures faute de moyens humains pour les renseigner.

Sur le CFP de Rhin et Danube, nous accueillons un public en difficulté qui a besoin d'être reçu physiquement et

jusqu'aux heures de fermeture officielle et ne pas être renvoyés chez eux dès dix heures faute de moyens humains pour les renseigner. Cet accueil « dégradé » (selon les dires de la Direction) est néfaste pour les contribuables mais également pour les agents qui enchaînent quatre heures d'accueil (voire plus selon les jours), sans temps de repos et cela peut parfois empiéter sur leur temps de pause méridienne. Sans parler de la fatigue que ceux-ci ressentent après une matinée d'accueil intense.

La Direction doit donner les moyens physiques pour répondre aux besoins spécifiques de nos contribuables et c'est pour cela que nous militerons toujours pour la création d'un service d'accueil dédié au CFP de Grenoble, comme cela existe ailleurs dans le département.

PAR DELÀ LES NUAGES DE L'I.A.

La question de l'intelligence artificielle (IA) et des forces productives telles que définies par Karl Marx obligent à tenter d'éclairer les mutations profondes en cours du capitalisme contemporain.

Dans le matérialisme historique analysé par Marx, **les forces productives** désignent l'ensemble des éléments qui permettent à une société d'agir sur la nature pour produire ses conditions matérielles d'existence. Elles comprennent :

- **Les moyens de production** : outils, machines, infrastructures, technologies, et aujourd'hui logiciels, données, algorithmes.
- **La force de travail** : les capacités physiques et intellectuelles des êtres humains, leur savoir-faire, leur expérience, les qualifications acquises par les études ou intellectuelle, l'expérience professionnelle.
- **L'organisation du travail**

Les forces productives sont en contradiction avec les rapports de production capitalistes.

La propriété privée des moyens de production, le salariat, l'organisation hiérarchique exploitent la force de travail. Les travailleurs qui détiennent la force de travail sont en lutte permanente pour en augmenter la valeur, par les augmentations de salaire, la réduction du temps de travail, en opposition à l'accumulation par les capitalistes, de la richesse produite.

L'IA est-elle le développement inédit des forces de travail, ou destructrice de la force de travail ?

Marx distingue le capital variable (matières premières, salaires) du capital fixe (machines, bâtiments). L'IA est un nouveau type du capital fixe.

L'IA se déploie à grande échelle et contrairement à l'homme ne s'use pas physiquement. Les systèmes de développement de l'IA se reproduisent à un coût marginal, pour ce qui est de l'intelligence, mais à un coût très élevé pour ce qui relève des centres de données (data centre).

La notion classique de moyen de production est bousculée par l'exploitation d'un travail de type intellectuel.

Ce ne sont plus seulement les tâches manuelles répétitives qui sont automatisées, mais des opérations « cérébrales » complexes. Les « machines » explorent des fonctions qui semblaient réservées à l'intelligence humaine.

Marx a décrit ce stade où « le savoir social général, la connaissance, est devenu force productive immédiate ». L'IA est ce stade, capturé par le capital. Privatisée, Elle se heurte à des siècles de productions scientifiques, de données culturelles et de savoirs collectifs qui sont spoliés pour le profit de quelques-uns.

L'IA et le travail humain sont mis en en concurrence.

Selon Marx, la valeur d'une marchandise est déterminée par le temps de travail socialement nécessaire. Si l'IA réduit drastiquement le travail humain

notamment dans les biens et services, c'est la base de la plus-value tirée de la force de travail qui se trouve déstabilisée. Ce qui, dans la formule du calcul du profit établit par Marx, interviendra une tendance à la baisse du taux de profit qui sera inévitable. C'est la baisse tendancielle du taux de profit.

Le capital voudra compenser, provisoirement, par des positions de monopole sur les modèles et les données la baisse du taux de profit. Ce

phénomène est en cours mais la baisse tendancielle du taux de profit ne semble pas être stoppée et c'est pourquoi l'appel à la participation financière des Etats s'accélère. Une compétition planétaire est engagée dans lequel le politique n'est que le facilitateur financier,

sans aucun contrôle ou garde-fou.

Les Multimilliardaires projettent une polarisation entre une

petite élite hautement qualifiée qui

développe et entretient les systèmes d'information, et la masse de travailleurs précarisés dans des tâches ou micro-tâches.

Des secteurs entiers d'emploi qualifié pourraient être détruits.

L'IA et le travail humain sont non seulement mis en concurrence mais le premier détruit socialement le second.

L'IA supprimera le travail, le transformera, le recomposera. Une inévitable révolte se prépare.

La course à l'IA destructrice des forces productives ainsi que la concentration monopolistique du profit par les milliardaires de la Tech ouvrira la voie à l'explosion sociale ! Cela pour arracher à l'échelle planétaire les moyens de subsistance de millions et de millions de travailleurs, spoliés par les capitalistes.

La question même de l'humanité et de sa survie sera probablement posée.

Une phase révolutionnaire pourrait alors survenir. Un combat pour la civilisation contre la barbarie.



L'IA et le travail humain sont non seulement mis en concurrence mais le premier détruit socialement le second.

LES BRÈVES

INVITATION À NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du 1^{er} Juin 2026

Que tu sois déjà syndiqué ou pas, nous t'invitons à notre AG annuelle qui se tiendra le LUNDI 1^{er} JUIN 2026 à la MAISON DES ASSOCIATIONS DE PONT DE CLAIX à partir de 9h30.



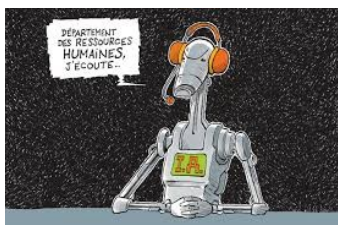
Tu as droit à une autorisation d'absence pour ça, exerce ce droit pour ne pas le perdre !

Pour le repas de midi, nous organisons un

Barbecue pour toutes et tous. Une participation de 5€ est demandée pour le repas. Merci de nous avvertir de ta présence.

MUTATIONS LOCALES 2026 : les dates à retenir

Voici les dates prévisionnelles des réunions informelles de ces mouvements à DDFIP38 :



- le **mardi 23 juin à 9H30** pour le mouvement local de mutation des agents de catégorie B
- le **mardi 23 juin à 14H** pour le mouvement local de mutation des agents de catégorie C

ÉLECTIONS PRO 2026

Les élections professionnelles dans la fonction publique se tiendront le 10 décembre prochain (et à partir du 3 décembre par vote électronique).

La CGT est la première organisation syndicale dans l'ensemble de la fonction publique. Fonctionnaires et contractuel·les, nous nous rassemblons avec l'ensemble des salarié·es au sein de la CGT pour défendre nos conditions de travail et le sens de nos missions de service public.

En rejoignant la CGT, comme déjà plus de 600 000 adhérent·es, nous renforçons un contre-pouvoir, une force de propositions et de revendications, essentielle à la démocratie. Le syndicalisme est d'utilité publique, sans syndicat pas d'organisation pour se défendre et gagner des nouveaux droits.

Nos droits ne nous ont pas été donnés : nous les avons gagnés par nos luttes.

Nous, syndiqué·es CGT, partons de notre réalité de travailleur·ses et de nos aspirations. Nous construisons les revendications entre collègues, et nous élaborons ensemble toutes les étapes pour obtenir leur satisfaction.

NOTRE FORCE C'EST LE NOMBRE. POUR LA FAIRE VIVRE, ON S'ORGANISE ET ON SE SYNDIQUE



Pourquoi cotiser ?

En étant syndiqué·e, nous cotisons, à hauteur de 1 % de notre rémunération nette, donc nous contribuons chacune et chacun à un pot commun qui permet de faire vivre toute la CGT (territoires, professions et national). C'est ce qui permet à la CGT d'être indépendante des employeurs et des gouvernements.

1 500 € de salaire mensuel
= 15 € de cotisation par mois (1%)
= 5 € par mois après déduction fiscale de 66 %

Prise de contact, demande d'adhésion (bulletin à scanner et à envoyer)	
NOM :	Prénom :
Service :	Résidence :
Mail :	Je veux adhérer : OUI ☐ j'hésite encore ☐
CGT Finances Publiques Isère 38-40 Avenue Rhin et Danube-38047 Grenoble Cedex 2 Tel CFP Rhin et Danube : 04 76 39 38 74 (interne : 3834) Mail : cgt.ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr Site : http://www.financespubliques.cgt.fr/38/	

ou adhérer
ici

